

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Le Maroc s'est engagé de manière volontariste et en parfaite harmonie avec les efforts internationaux et régionaux dans la lutte contre le changement climatique. Pour surmonter les contraintes institutionnelles, juridiques, financières et technologiques, le pays a initié un processus de consolidation de la gouvernance climatique, structurant des projets d'adaptation et d'atténuation, mobilisant des financements et renforçant les capacités.

La région de Souss Massa, reconnue pour sa proactivité dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, s'est affirmée comme un acteur clé dans l'adoption de pratiques environnementales innovantes. Elle a développé et mis en œuvre une série d'initiatives régionales significatives qui convergent vers un objectif commun : renforcer la résilience de nos territoires et de nos populations face aux impacts du changement climatique, tout en accélérant la transition vers une économie sobre en carbone. Elles incarnent notre engagement à intégrer l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans les projets de développement régionaux, en nous appuyant sur des stratégies innovantes, une gouvernance climatique solide et une mobilisation efficace des financements.

Dans cet esprit, le « Trophée Climat - Souss Massa » se présente comme un catalyseur des efforts environnementaux régionaux. Ce prix a pour ambition de reconnaître, de célébrer et de valoriser les initiatives régionales qui contribuent de manière notable à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

▪ OBJECTIF STRATÉGIQUE

Organiser un évènement régional annuel sur le Trophée Climat – Souss Massa et s'approprier une politique territoriale de développement durable et lutte contre les changements climatiques en primant l'exemplarité de l'entreprise, la collectivité territoriale, l'ONG, la coopérative, l'organisation et l'individu porteur de projet qui s'engagent aux orientations nationales inscrites dans l'engagement stratégique du Royaume en matière de la transition énergétique et du développement durable.

▪ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accorder plus d'attention aux pratiques et initiatives des entreprises, des collectivités territoriales, des ONG, des coopératives, des organisations, des individus porteurs de projets au niveau de la région, liées au développement durable en général, et visant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ;
- Mettre en valeur et médiatiser les initiatives et les projets innovants en matière de préservation de l'environnement, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Partager et échanger les expériences et les connaissances dans le cadre d'une approche globale de gestion, de capitalisation et de transfert des expériences réussies.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DU TROPHEE

La première édition du «Trophée Climat - Souss Massa» est co-organisée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc - Souss Massa, la Région Souss Massa, la Wilaya de la région Souss Massa et le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Cet événement est en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, le Conseil Régional du Tourisme - Souss Massa, le Centre Régional d'Investissement du Souss Massa et les chambres professionnelles au niveau de la région à savoir la Chambre du Commerce, de l'Industrie et des Services du Souss Massa, la Chambre d'Agriculture de la Région Souss Massa, la Chambre d'Artisanat de la Région Souss Massa et la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique- Centre Agadir ainsi que la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Trophée Climat - Souss Massa est ouverte à tous les acteurs régionaux, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, ayant développé des projets ou initiatives dans le domaine de la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques et relevant spécifiquement de la région du Souss Massa.

Cette première édition invite les candidatures dans six catégories de trophées :

- **Catégorie : Agriculture ;**
- **Catégorie : Tourisme ;**
- **Catégorie : Pêche ;**
- **Catégorie : Industrie ;**
- **Catégorie : Collectivité territoriale ;**
- **Catégorie : R&D, Startups, Associations, Coopératives.**

La participation à cette première édition du Trophée Climat - Souss Massa est entièrement gratuite pour l'ensemble des candidats.

Seules les personnes répondant aux conditions du présent règlement peuvent participer en complétant le questionnaire disponible sur les sites web : www.trophee-climat.ma et www.soussmassa.ma ou via le lien suivant : <https://forms.gle/eq4iHVFswJ9aStxX6>.

Le questionnaire complété fait acte de candidature et vaut acceptation du présent règlement.

Les participants sont automatiquement inscrits dans la catégorie qui correspond le mieux à leurs réponses à la question respectives dans le questionnaire.

La clôture des inscriptions est fixée au **31 Janvier 2024 à 23H59 GMT+1** .

Les projets retenus à l'issue de la phase de présélection feront l'objet d'une visite d'évaluation par le comité technique d'évaluation mandaté par le comité d'organisation du Trophée – Climat Souss Massa.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION, ENGAGEMENTS ET ELIGIBILITE

- Seuls sont éligibles les projets/initiatives liés à la préservation de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques, aux solutions visant à atténuer les effets des changements climatiques, ainsi qu'aux solutions environnementales au sein de la région Souss Massa.
- Seules les candidatures complètes et validées sur les sites web : www.trophee-climat.ma, et www.soussmassa.ma ou via le lien suivant : <https://forms.gle/eq4iHVFswJ9aStxX6> seront traitées. Les participants sont tenus de vérifier qu'ils ont validé leur candidature, enregistrer un accusé de soumission pour toute demande ;
- Seules les candidatures éligibles pourront concourir au Trophée ;
- Le projet/ initiative soumis doit être opérationnel depuis au moins une année ;
- Un participant ne peut soumettre qu'une seule candidature ;
- Le comité d'évaluation se réserve le droit de changer la catégorie pour une candidature donnée s'il la juge plus en adéquation avec une autre ;
- Les informations fournies par le candidat doivent être correctes et fiables ;
- La candidature de tout candidat s'opposant au bon déroulement de la visite technique prévue dans le cadre du trophée ou refusant de fournir un complément d'informations au comité sera automatiquement rejetée ;
- Les lauréats s'engagent à fournir au comité d'évaluation un descriptif ainsi que des photos de leurs projets/initiatives et acceptent qu'ils soient utilisés pour communiquer sur le Trophée.

ARTICLE 6 : PROCEDURES DE SELECTION

Le processus de sélection se compose de six phases, détaillées ci-après :

Phases de sélection :

Phase	Durée	Consistance
Phase 1 : Appel à Candidature	Du 05 Janvier 2024 Au 31 Janvier 2024 à 23H59 GMT+1	Dépôt des candidatures via les sites web : www.trophee-climat.ma et www.soussmassa.ma ou via le lien suivant : https://forms.gle/eq4iHVFswJ9aStxX6 <i>Veillez soumettre votre candidature dès que possible, et éviter les soumissions des dernières minutes afin de permettre au jury de traiter les candidatures au fur et à mesure des soumissions.</i>

Phase	Durée	Consistance
Phase 2 : Préparation des dossiers par les coordinateurs et leur examen par le jury	Du 15 Janvier 2024 Au 27 Janvier 2024	Les dossiers à examiner par les membres du jury seront préparés par les coordinateurs. Au besoin, ces derniers peuvent solliciter des informations supplémentaires auprès des porteurs de projets ayant soumis des projets/initiatives. Le jury procédera à la sélection des projets éligibles en vue de la phase de visite sur le terrain.
Phase 3 : Réalisation des visites de terrain	Du 01 Février 2024 Au 08 Février 2024	Tous les projets éligibles et présélectionnés feront l'objet des visites d'évaluation. Le comité technique d'évaluation désignera les nominés qui seront convoqués pour présenter leurs projets devant le jury du Trophée.
Phase 4 : Présentation éventuelle des projets devant le jury	12 Février 2024	Tous les candidats sélectionnés par le comité d'évaluation seront convoqués et invités à exposer et présenter leurs projets devant le jury du Trophée. Cette présentation portera sur l'ensemble des aspects du projet, comprenant un entretien avec les membres du jury d'une durée de 10 à 15 minutes par projet.
Phase 5 : Sélection finale et choix des lauréats par le jury	13 Février 2024	Une sélection de 18 nominés sera faite par le jury, parmi eux seront sélectionnés les 6 lauréats du Trophée Climat.
Phase 6 : Déclaration des résultats	À partir du 14 Février 2024	Les résultats seront affichés et les lauréats en seront informés à partir du 14 Février 2024.

Répartition des lauréats par catégories :

Catégories	Nombre de nominés	Nombre de lauréats
Agriculture	3	1
Pêche	3	1
Tourisme	3	1
Industrie	3	1
Collectivité territoriale	3	1
R&D, Startups, Associations, Coopératives	3	1

ARTICLE 7 : BENEFICES POUR LES PARTICIPANTS

Les lauréats du Trophée Climat - Souss Massa seront récompensés et valorisés via les avantages suivants:

- **Compagne de communication sur le projet/Initiative dans les réseaux partenaires et dans la presse ;**
- **Réalisation et remise d'une vidéo reportage pour chaque lauréat** du Trophée Climat - Souss Massa ;
- **Remise des Trophées** lors de la cérémonie de l'événement « Trophée Climat - Souss Massa » prévue **le 01 Mars 2024 à Agadir.**

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- En participant au Trophée Climat - Souss Massa, vous consentez à la collecte et à l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre de l'évaluation de votre candidature et en toute communication en relation avec l'événement ;
- Tous les documents soumis seront traités de manière confidentielle par le comité d'évaluation. Aucune information sensible ne sera divulguée sans votre autorisation conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS

La participation au Trophée Climat - Souss Massa entraîne l'acceptation intégrale des conditions stipulées dans le présent règlement. Les coordinateurs restent à la disposition des participants pour répondre à toute question ou demande de clarification.